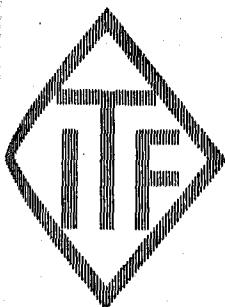


FASCISME

4ème année
N°12

Amsterdam, le 13 juin 1936

NOTES ET DOCUMENTS RELATIFS À LA SITUATION DE LA
CLASSE OUVRIÈRE SOUS LA DICTATURE FASCISTE



"L'esprit olympique" (I.T.F.) Depuis juin 1933, un Sénat national-socialiste règne dans l'Etat libre de Dantzig. Un de ses premiers actes a été de retirer aux groupements sportifs ouvriers le droit d'utiliser les terrains de sport de la ville et de l'Etat. Au printemps 1936 les groupements dantziens de sport ouvrier--dont les effectifs ont entretemps monté de 50% en dépit de toutes les tracasseries nazies-- ont à nouveau réclamé le droit de faire usage des terrains de sport. Le 7 mai le Sénat nazi de l'Etat libre a à nouveau repoussé la demande.

34.000 doivent avoir faim. (I.T.F.) La dictature chrétienne d'Autriche a décrété l'année dernière, lors de la réforme des assurances sociales, que seuls les chômeurs qui, pendant les dernières dix années, ont eu du travail pendant au moins cinq ans, auront droit au secours de bienfaisance. Les autres n'ont qu'à avoir faim une fois qu'ils ont touché leurs 20 semaines d'allocation de chômage. Jusqu'au 30 avril 14.300 ont été privés du secours de bienfaisance. En hiver le gouvernement n'a pas osé s'attaquer au secours des pères de famille. Sur ces entrefaites toutefois, l'Autriche s'arme suivant les instructions de Mussolini. La dictature chrétienne a donc besoin d'argent et ne trouve pas mieux à faire que de s'attaquer aux secours des chômeurs. Le 8 avril le ministre de la Prévoyance sociale a décrété que désormais les pères de famille aussi qui ne peuvent pas attester des cinq ans d'occupation exigés, seront considérés comme ayant épuisé le droit au secours de chômage. Le premier mai est en Autriche chrétienne un jour de fête en l'honneur de la constitution "corporative". Au premier mai de cette année, 19.800 pères de famille sans travail ont été éliminés du secours-chômage.

Dans l'Etat corporatif chrétien. (I.T.F.) La section de Vienne du corps de défense fasciste "Freiheitsbund" a publié un numéro de mai de son Bulletin d'informations. Ce numéro devait être distribué en 250.000 exemplaires à l'occasion des fêtes du Premier mai, où le chancelier Schuschnigg devait prendre la parole. Ce numéro spécial a toutefois été confisqué par la police car il contenait entre autres choses quelques renseignements sur la situation véritable dans l'Etat corporatif chrétien: "d'une manière tout à fait effrontée les salaires sont déprimés--ainsi le journal fasciste-- et les contrats collectifs et les mesures

de caractère social sont ou bien sabotées dans la phase des négociations ou étouffées dans le germe.

Il va sans dire que les travailleurs ne comprennent pas comment il se fait que d'une part notre industrie "va si mal" tandis que d'autre part les cours des actions et les dividendes ne font que monter pendant que les salaires baissent...."

Les travailleurs voient comment les dictateurs chrétiens donnent l'exemple aux employeurs réactionnaires: "Chez nous (en Autriche) où il est si souvent question officiellement et dans des entretiens privés des encycliques "Quadragesimo Anno" et "Rerum novarum", on impose sans cesse aux classes travailleuses de lourdes charges. Les travailleurs ne comprendront jamais, au grand jamais, que leurs revendications sociales souvent si légitimes sont "intolérables" pour l'Etat alors que ce même Etat a pendant toutes ces dernières années perdu des centaines de millions dans les krachs bancaires. Ce serait précisément pour les modestes secours aux ouvriers qui n'atteignent jamais de pareilles sommes que dans l'Etat social, dans l'Etat chrétien corporatif, la protection ouvrière serait "intolérable"? Est-il étonnant alors que les travailleurs repensent aux temps du socialisme et désirent que ces temps reviennent?"

La supercherie de l'administration autonome. (I.T.F.) La dictature chrétienne a de nouveau introduit une prétendue autonomie dans l'administration de quelques caisses d'assurance-maladie. Partout dans le monde, en dehors de l'Autriche, on entend par autonomie des assurances sociales, une administration exécutée par les mandataires des assurés librement élus par les assurés. Le gouvernement chrétien s'est bien gardé de remplacer les Commissaires actuels par des représentants librement élus par les assurés. Il a simplement nommé pour administrer la caisse ouvrière d'assurance-maladie, le président du Syndicat unique Staud, un représentant patronal et l'ancien sous-secrétaire d'Etat remercié Znidaric. Les Commissaires gouvernementaux ont reçu le titre de "représentants des assurés". A part cela, rien n'a changé.

Les ouvriers du bâtiment autrichiens. (I.T.F.) L'organe du Syndicat fasciste des ouvriers du bâtiment d'Autriche (numéro de mai 1936) écrit: "Le salaire moyen touché par un ouvrier du bâtiment, salaire sur lequel il ne peut cependant compter que pendant 6 mois par an, s'élève à l'heure qu'il est à 50 schillings par semaine.... Sur un total de 120.000 ouvriers, il y a cependant 60.000 chômeurs en moyenne annuelle dont plus de 9.000 ont même déjà épuisé le droit à l'assurance légale chômage. Le journal constate "que 30.000 camarades touchent pendant toute l'année une moyenne de 50 schillings, 30.000 autres une moyenne de 30 schillings (26 semaines à 50 schillings et 26 autres à 15,60 schillings) 50.000 autres pendant toute l'année que 15,60 schillings par semaine et 9 à 10.000 n'ont aucun revenu."

Un pilier de l'Etat corporatif. (I.T.F.) Il s'en est fallu de peu que le président de la Chambre du Travail de Graz, Johan Müller, fût nommé ministre de la Prévoyance sociale. Seulement, au lieu de la demeure ministérielle, il est allé habiter un autre immeuble de l'Etat, la maison de détention préventive. Grâce à la propagande faite par le mouvement syndical clandestin, il n'a pas pu être caché plus longtemps que ce "chef ouvrier" avait, avec ses complices, touché jusqu'à fin février de la Société d'assurances "Phoenix" la coquette somme de 27.000 schillings, comme "commission" pour avoir transféré à la "Phoenix" sans demander l'avis des membres, les assurances de la caisse de prévoyance des employés du commerce, autrefois syndicaliste. Si la "Phoenix" ne s'était pas effondrée si vite, ces messieurs auraient encore touché pendant toute l'année 1936, 125.000 schillings comme "commission" et Müller à part cela un "fixe" de 200 schillings par mois. Il pleure à présent derrière les verrous, les commissions perdues et le fauteuil ministériel qui lui a échappé.

Violation des lois à Dantzig. (I.T.F.) Le préfet de police de Dantzig a confisqué l'organe "Das Signal", publié par l'organisation dantzigoise du personnel des chemins de fer adhérente à l'I.T.F. Suivant la loi dantzigoise une confiscation d'un journal est illicite lorsque les autorités qui la décident n'indiquent pas en même temps exactement les passages ayant donné lieu à la mesure. Malgré cela, le préfet de police

n'a donné aucune indication. Vu que la Fédération du Travail libre est toujours dissoute et que par conséquent son organe ne peut toujours pas paraître, aucun organe syndical ne paraît plus à Dantzig à l'heure qu'il est.

Les Nazis dantzikois ont interdit en même temps le quotidien des socialistes la feuille hebdomadaire des communistes.

Le repos dominical compromis. (I.T.F.) Dans l'Italie fasciste le repos dominical est doublement garanti: une fois par la loi et une fois par le Concordat conclu avec le Vatican. Toujours à nouveau cependant des plaintes se font jour de ce que les prescriptions relatives au repos dominical restent lettre morte. Le quotidien du Vatican, le "Osservatore Romano" signale (dans son numéro 22991) qu'il a été saisi de nombreuses plaintes "notamment de la part de commis de magasins et d'ouvriers au service de petites entreprises" au sujet des "manoeuvres incessantes pratiquées afin de tourner la loi sur le repos dominical uniquement dans un désir de lucre".

Dans toute l'Italie: "du Piémont à l'Istrie, de la Lombardie à Rome" certains milieux cherchent à se soustraire à la loi prescrivant le repos du dimanche. "Tout doit rester comme autrefois" -- c'est-à-dire comme au temps d'avant la conquête du repos dominical par les syndicats.

"Des conditions impossibles". (I.T.F.) Je ne puis que vous dire que sur le terrain de la politique des salaires des conditions impossibles existent encore à l'heure qu'il est" -- ainsi déclarait le dirigeant du Front du travail pour la Westphalie dans un discours fait à Geldern le 23 mai (d'après le compte-rendu paru dans le "Ruhrarbeiter", l'organe officiel du Front du travail, premier numéro de juin).

Une semaine de 100 heures. (I.T.F.) Les Nazis s'occupent avec une hâte fébrile de renforcer leur flotte aérienne et leur marine de guerre. Il n'y a pas assez d'ouvriers spécialisés pour pouvoir exécuter les commandes qui s'accumulent; c'est pourquoi ces catégories d'ouvriers sont toujours à nouveau contraintes de faire des heures supplémentaires. Le grand chantier hambourgeois Blohm und Voss, surchargé de commandes pour la construction d'avions et de navires de guerre exige de ses ouvriers spécialistes, outre les heures supplémentaires régulières, un travail continu du samedi 7 heures du matin au dimanche 10 heures du matin, bien que même le contrat nazi stipule que la durée du travail quotidien ne peut pas être prolongée au-delà de 16 heures (Art. I, 1, Tarifregister 401/1). Les ouvriers spécialistes doivent ainsi souvent faire 100 heures par semaine.

Les conséquences de cette exploitation des ouvriers se font déjà sentir. 30 à 35% des ouvriers au service de Blohm et Voss ont dû se faire porter malades!

La terreur brune. (I.T.F.) Certains tribunaux prud'hommaux allemands ont décrété qu'un ouvrier ou employé allemand peut être congédié sans préavis pour avoir refusé de faire le salut hitlérien (Tribunal prud'hommal de Dresde, voir le "Angriff du 6 juin 1936).

Pour avoir refusé de participer au secours d'hiver "facultatif" un ouvrier ou employé allemand peut être congédié sans préavis. (jugement du 24 mars 1936 du tribunal prud'hommal de Leipzig). Tout ouvrier, employé ou fonctionnaire occupé au service d'administrations de l'Etat, de la municipalité, de la Reichsbahn, des Postes etc. qui refuse d'envoyer ses enfants aux organisations de jeunesse nazies, peut être congédié (Tribunal prud'hommal de Cassel, jugement mentionné dans le périodique "Jugend und Recht, du 10 mars 1936). Même celui qui est dénoncé d'avoir dit du mal de Hitler et du mouvement national-socialiste dans les années d'avant l'avènement au pouvoir d'Hitler, c'est-à-dire avant 1933, peut être congédié, jugement du tribunal prud'hommal du Reich du 13 mai 1936.

Ces jugements ont été rendus malgré le fait que le 29 mars "99%" soi-disant du peuple allemand se sont déclarés en faveur de Hitler!

La misère des chômeurs. (I.T.F.) Les Nazis ont entièrement écarté l'influence des travailleurs sur l'administration des municipalités allemandes. Les chômeurs s'en sont ressentis: leur misérable allocation, déjà réduite dans le courant de la période de crise souvent jusqu'au-dessous du minimum d'existence, a été davantage déprimée par les admi-

nistrations nazies. Un aperçu relatif aux taux de base à observer quant aux secours à payer par les caisses de bienfaisance publié par "l'Annuaire statistique des villes allemandes" (qui vient de paraître) indique que dans presque toutes les villes allemandes les allocations payées par la municipalité aux chômeurs de longue date ainsi qu'aux petits bénéficiaires de rentes sociales, ont été sensiblement réduites, dans certains villes même jusqu'à 25%. Encore cette réduction a-t-elle été pratiquée dans une période de hausse rapide des prix.

A Munich (la capitale du mouvement nazi) les taux de base ont été diminués dans la période allant du 1er octobre 1932 au 1er octobre 1935 de 7%; à Nuremberg, la ville des congrès nazis, ils l'ont été de 9,5% à Hambourg où les chômeurs devront participer au congrès mondial de l'Association "La Force par la Joie", la réduction a été de 19 à 20%. Dans presque toutes les villes industrielles les taux du secours-chômage ont été diminués d'une manière tout aussi radicale. A Berlin, un célibataire inscrit au bureau de bienfaisance touche à présent 8,10 Mk. par semaine et un couple sans enfants a droit à 12,92 Mk. encore ces taux sont-ils de la catégorie "supérieure". Le taux "ordinaire" n'est plus que de respectivement 7,85 et 11,77 par semaine.

On ne paye pas d'heures supplémentaires. (I.T.F.) A la suite de la pénurie de matières premières, les interruptions du travail sont de plus en plus fréquentes dans diverses industries allemandes notamment dans celles du cuir, de la chaussure et du textile. Or, les employeurs exigent des ouvriers qu'ils continuent à travailler jusque tard dans la nuit sans aucune indemnisation. pour heures supplémentaires, du moment que des matières premières sont arrivées. Les ouvriers de leur côté réclament le paiement d'indemnités pour heures supplémentaires. Des syndicats, il n'y en a plus dans le Troisième Reich ; en cas de différends se produisant dans un nombre d'entreprises à la fois, les fonctionnaires du ministère du Travail tranchent. Dans ce cas aussi, ils ont tranché le litige et, comme on pouvait s'y attendre, selon l'esprit des industriels. On a nettement confirmé aux industriels qu'ils ont le droit de faire rattraper à d'autres jours les heures de travail non fournies à un moment donné, en raison de perturbations dans l'entreprise ou de manque de matières premières, sans avoir besoin de payer le supplément légal de 25%. L'unique condition qu'on leur a imposée, c'est que dans une période de deux semaines, le nombre d'heures de travail ne peut pas excéder 96. Tous les risques sont donc détournés sur les ouvriers.

Le ministre du Travail a saisi l'occasion pour souligner les fortes positions des employeurs dans le Troisième Reich. Il a déclaré: "L'ordonnance national-socialiste sur la durée du travail (du 26 juillet 1934) laisse au chef d'entreprise toute latitude de distribuer comme bon lui semble la durée du travail quotidienne régulière par un déplacement des heures de travail dans le cadre des 96 heures par quinzaine. Le chef d'entreprise n'est pas, pour ce faire, lié à certaines conditions. Il n'est par exemple pas nécessaire que certains motifs au sein de l'entreprise même ou en dehors de celle-ci rendent opportun ou nécessaire une autre distribution des heures de travail. Le chef d'entreprise doit uniquement (!) se laisser diriger par ce qui lui semblera le plus efficace." (Angriff du 21 mai 1936). L'employeur peut donc s'il le désire, faire effectuer en quelques jours les 96 heures au moyen de journées de travail d'une longueur arbitraire, sans payer de supplément, et peut renvoyer chez eux ses ouvriers les autres jours. Les juristes nazis déclarent de manière formelle qu'en déplaçant la durée du travail dans le cadre de 96 heures par quinzaine, "l'employeur n'est lié par aucun maximum pour la durée du travail journalière... Tous les ouvriers de plus de 16 ans et tous les employés sans distinction d'âge peuvent être appelés à fournir en certains jours par manière de compensation, des heures de travail d'une durée illimitée."

Depuis la suppression des Conseils d'entreprise élus par les travailleurs et l'anéantissement des syndicats, le droit de regard des salariés a été totalement éliminé en Allemagne. L'employeur peut organiser les heures de travail comme bon lui semble. Le droit à une indemnité pour heures supplémentaires, n'existe dans le Troisième Reich que sur le papier.

Sous la dictature patronale. (I.T.F.) Le Commissaire au travail pour l'Allemagne centrale a aboli (ainsi que l'annonce le "Völkischer Beobachter" du 30 mai 1936) tous les contrats sur les salaires applicables dans le consortium de construction d'avions les Junkerwerke, à Dessau.

Nous voilà pour la première fois en présence d'une grosse entreprise allemande totalement soustraite aux contrats sur les salaires et uniquement assujettie encore au contrat d'entreprise. Suivant le droit du travail nazi le contrat d'entreprise est, la "constitution écrite pour l'entreprise, établie de manière unilatérale (!) par l'employeur.. la loi régissant le travail au sein de l'entreprise". L'employeur peut à tout moment l'abolir, le modifier ou le remplacer par un autre contrat d'entreprise" (commentaires officiels à la loi sur l'ordonnance du travail). Un employeur libre de tout contrat peut par conséquent faire ce qu'il désire.

De telle sorte la dernière étape dans la campagne nazie contre les salaires contractuels est atteinte. En 1933 les syndicats ont été détruits et les contrats collectifs régissant les salaires conclus avec les syndicats ont été remplacés par des tarifs dictés par les Commissaires au travail dans le but d'enrayer une concurrence sans bornes. Il était certes possible de payer certains ouvriers et employés ou certains groupes de ceux-ci au-dessous du tarif, mais une autorisation du Commissaire au travail était en tout cas nécessaire, fût-elle accordée après-coup. A présent cette dernière barrière est tombée. La voie est libre pour une concurrence sans bornes aux frais des ouvriers.

La résistance contre l'absurdité raciste. (I.T.F.) En exécution d'un ordre des enquêteurs racistes du parti nazi, le Front allemand du travail établit depuis février 1936 un carnet matricule de santé pour chacun de ses membres. Les examens en série nécessaires pour établir le carnet ne progressent que lentement car les ouvriers sabotent la chose autant qu'ils peuvent. Le Front du travail se plaint amèrement de "la résistance et du manque de compréhension" de beaucoup de citoyens qui considèrent ces visites "comme tout simplement absurdes, pour le moins comme superflues et parfois même comme une certaine atteinte à la liberté individuelle". "Les médecins chargés de faire les visites se plaignent de ce que les travailleurs convoqués pour se soumettre à l'examen ne sont pas ponctuels ou ne viennent pas du tout au rendez-vous bien que les permanents du Front du travail contrecarrent du mieux de leurs forces ce manque de sentiment de responsabilité et de discipline" (Angriff du 20 mai 1935).

Cette année tous les membres du Front du travail nés en 1910 et en 1911 devront être examinés en vue de l'établissement du matricule de santé; à Berlin uniquement 124.000. Pendant les quatre mois allant de février à mai on n'a même pas encore pu établir 5.000 carnets, tandis qu'un nombre de 41.000 avait été prévu!

(Voir pour les détails sur le carnet matricule de santé "Fascist me" du 7 mars 1936)

Bluff brun. (I.T.F.) Malgré une motorisation fébrile les Nazis laissent à l'abandon le réseau routier allemand. Le ministre de l'Intérieur a exigé (le 30 janvier 1936) des municipalités qu'elles compriment leurs dépenses pour l'entretien des routes bien que les sommes remises aux administrations municipales "soient en elles-mêmes déjà insuffisantes pour garantir à la longue un entretien des routes correspondant aux nécessités de la circulation intensifiée" ("Der Gemeindetag" 15 février 1936). Le Reich se borne au fond à la construction d'un réseau d'autoroutes au profit des autos de course et de corps d'armée motorisés. Le chef de la section économique nationale de l'industrie du bâtiment constata (le 5 mars 1936 à Essen) "que (dans la construction des routes) le niveau des dépenses de 1927 et 1928 n'a pas encore été atteint malgré l'extension des autoroutes" (Rheinisch-Westfälische Zeitung, du 6 mars 1936).

Les retenues "facultatives". (I.T.F.) Aux innombrables retenues "facultatives" que les ouvriers et employés sont obligés de se laisser imposer par la dictature nazie, viennent s'ajouter des versements locaux et ceux spéciaux à une entreprise. Un cas très fort nous est signalé des Conzwerken à Hambourg-Bahrenfeld. L'homme de confiance du parti nazi y a (le 2 avril) lancé l'"ordonnance" suivante: "A l'occasion du 50ème anniversaire de la fondation de l'entreprise qui va être célébré le 1er janvier 1937, le personnel offrira à la Société une machine-outil d'une valeur de 6000 marks. Chaque salarié contribue (!) pendant une durée de 6 mois, à commencer du 1er avril 1936, par un pour cent de son revenu brut. Les versements seront retenus aux jours de paye

respectifs. Celui qui désire être exclu de la participation au cadeau devra remettre le présent billet pourvu de sa signature au président des cellules d'entreprise". A juste titre l'organe des S.S. "Das schwarze Korps" du 14 mai 1936 qualifie ce versement facultatif de "revenue obligatoire". Le journal écrit: " Nous nous abstenons de souligner le fait que celui qui désire être exclu du versement au profit du cadeau, doit l'indiquer en plaçant sa signature sur un billet. Tout le monde sait que dans un cas pareil, le président des cellules d'entreprise regarderait le citoyen en question en fronçant le sourcil et d'un air sceptique, traduisant sa suspicion qu'il a affaire à quelqu'un qui désire saboter la cohésion de la communauté d'entreprise." Or, ce méfait est passible de licenciement immédiat et dans certains cas même du camp de concentration.

Tous les versements facultatifs dans le Troisième Reich sont cependant encaissés de cette manière. L'employeur qui a dans ce cas fait organiser une réduction des salaires et traitements par le président des cellules d'entreprise, procède exactement selon la même méthode que les Nazis partiquent pour leurs versements facultatifs.



LES OUVRIERS DU TRANSPORT SOUS LE FASCISME.

Pas de briseurs de grève à Anvers. (I.T.F.) 12 bateaux allemands se trouvaient dans le port d'Anvers au moment du déclenchement de la grève des dockers. Le danger existait que les équipages de ces navires seraient contraints à faire acte de briseurs de grève en travaillant dans la cargaison ainsi que cela avait été le cas lors de la grève des dockers de Marseille en février dernier. L'I.T.F., l'Union belge des ouvriers du transport et la section d'Anvers des marins allemands de l'I.T.F. s'adressèrent donc immédiatement au moyen de feuilles volantes aux marins allemands: "Refusez tout travail de"jaunes"! La lutte des dockers d'Anvers est votre lutte! Leur victoire vous ouvrira la voie pour une nouvelle lutte pour des conditions de travail meilleures! Malgré tout...Vive la solidarité internationale des travailleurs de tous les pays! Chaque membres des équipages, du capitaine jusqu'au mous se reçut un exemplaire de cette feuille volante.

Aucun homme sur les navires allemands en question n'a fait du travail de jaune. Les bateaux ont dû repartir du port sans avoir pu débarquer leur cargaison.

Lorsque le syndicat est anéanti..(I.T.F.) Les soldes payées à l'heure qu'il est sur les navires allemands sont plus bass^{es} que dans les pires périodes de la crise économique.

Grâce à la politique déflationniste des cabinets conservateurs, les armateurs allemands ont, depuis 1931, réduit les soldes de 20 à 25%. Vu que les Nazis ont ensuite augmenté les impôts et introduit de nouvelles retenues facultatives, les marins allemands touchent 30 à 40% de moins qu'il y a 5 ans. Il est vrai que pour commencer les prix ont quelque peu baissé. Depuis 1933 toutefois, les prix ont rapidement monté en Allemagne, ont à présent atteint le niveau de 1931 et l'ont même dépassé pour plusieurs denrées alimentaires.

Dans d'autres Etats capitalistes aussi les salaires de marins ont été diminués pendant la période de crise économique. Les syndicats libres des salariés toutefois saisissent chaque possibilité qui s'offre pour reconquérir les sommes perdues. En Grande-Bretagne, en Belgique, dans les Etats Scandinaves, en Esthonie, en Finlande et en Espagne, les syndicats de marins adhérents à l'I.T.F. ont réussi cette année à arracher des majorations des soldes. En Grande-Bretagne et en Esthonie des négociations sont en cours pour une nouvelle augmentation. En Allemagne aussi les marins auraient à présent la possibilité d'obtenir une amélioration sensible. Il faut savoir qu'en raison de l'extension fébrile de la marine de guerre, la marine marchande souffre d'un manque de personnel expérimenté. Quelques milliers de jeunes marins ont été appelés sous les armes pour faire du service dans la marine; beaucoup de mécaniciens et officiers du pont doivent faire des périodes d'appel ou se font transmuter (contre un paiement relativement élevé) dans la marine de guerre. Des centaines de chauffeurs de la marine formés, d'ajusteurs, de forgerons, de tourneurs, de soudeurs spécialisés etc. ont quitté la marine de commerce et travaillent à présent dans la construction de sous-marins, de torpilleurs et d'avions où ils gagnent davantage. On annonce de Hambourg, de Brême et d'autres ports que les bureaux de placement ne sont plus en mesure de remplacer les marins qui débarquent par d'autres équipages. Les grandes sociétés d'armement se sont déjà plaintes du manque de personnel qualifié. Les racoleurs de Brême font à bicyclette le tour de tous les villages des environs et tâchent d'enrôler tous les hommes qui ont déjà navigué dans leur vie. On va même déjà jusqu'à accepter des étrangers!

Un syndicat libre aurait profité certes de cette situation pour obtenir une augmentation des salaires pour les marins et aurait contraint les armateurs à mettre à la disposition de leurs salariés au moins une partie des millions de marks qu'ils touchent en subventions de l'Etat. Seulement il n'y a plus de syndicats de marins dans le Troisième Reich. Aujourd'hui les marins allemands doivent se contenter de salaires qui, une fois toutes les retenues déduites, restent au-dessous du niveau de crise et dont le pouvoir d'achat est encore restreint à la suite de la hausse du coût de la vie. Aujourd'hui les salaires payés sur les navires allemands sont parmi les plus bas du monde. Il n'y a qu'une seule grande nation maritime qui paye moins: c'est le Japon.